

**Avis du Gouvernement du land concernant les recommandations du Conseil
Parlementaire Interrégional adoptées le 19 juin 2015 à Namur**

- 1. Pour préserver la diversité médiatique en Grande Région**
- 2. Recommandation concernant la limitation de l'utilisation des pesticides en
vue d'une meilleure protection de l'eau**
- 3. La formation en alternance et les systèmes de formation professionnelle
dans la Grande Région**
- 4. Le bilinguisme français-allemand dans la Grande Région**

1. Pour préserver la diversité médiatique en Grande Région

Taux de TVA sur les médias imprimés

Le Gouvernement du land salue l'objectif de créer des conditions de concurrence équitables pour la presse écrite. C'est à juste titre que la recommandation met l'accent sur l'importance que revêt un paysage médiatique pluriel et de grande qualité pour la diversité culturelle et d'opinions. Un tel paysage médiatique est une base importante non seulement pour les processus décisionnels démocratiques dans la Grande Région, mais aussi pour les sociétés de toute l'UE à constitution démocratique. La presse écrite contribue de manière décisive à la préservation de cette diversité et à son transfert dans un monde toujours plus numérisé et convergent. Car au fond, l'essentiel, ce n'est pas le support des médias en question, mais leur contenu.

Notamment en raison de la numérisation croissante et des volumes de données toujours plus importants sur Internet, les médias de qualité jouent un rôle important. Disposer d'un outil indépendant, fiable et de qualité pour pondérer, traiter, classer et évaluer les informations issues du flux de données qui ne cesse d'augmenter sur Internet sera de plus en plus précieux. Le service public de radiodiffusion et les médias privés de qualité, en particulier la presse écrite, y contribueront de manière décisive. Notre société caractérisée par une numérisation en nette progression a besoin de ces points forts, parmi lesquels il faut citer surtout les journaux. Des conditions de concurrence équitables sont indispensables pour que les médias imprimés puissent jouer ce rôle de la meilleure manière possible.

Dans ce contexte, le taux de TVA peut être un moyen de pilotage politique. Compte tenu du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne qui fixe la répartition des compétences entre l'UE et ses pays membres, il est pourtant déconseillé de transférer de manière précipitée des compétences en matière fiscale à l'UE. Les affaires fiscales et budgétaires relevant du « droit régalien » des parlements, elles jouent un rôle prépondérant dans notre système politique. Une meilleure coordination entre les pays membres semble être plus appropriée que l'unification des taux de la TVA au niveau européen et tout aussi efficace pour créer des conditions de concurrence équitables. En outre, elle correspondrait davantage au principe de subsidiarité ancré dans le droit primaire.

Promotion du volontariat et des bourses dans le cadre des échanges de journalistes dans la Grande Région

Le Gouvernement du land salue cette idée. Elle est susceptible de renforcer la Grande Région en contribuant à une meilleure prise de conscience du grand public de la Grande Région et de ses atouts.

Prix du journalisme de la Grande Région

Tout comme l'amélioration et l'intensification des échanges des volontaires et des journalistes à l'échelle de la Grande Région, un tel prix renforcerait la Grande Région en intensifiant la prise de conscience publique de la réalité de celle-ci et des possibilités qu'elle renferme. Le prix pourrait apporter une incitation supplémentaire pour les journalistes à informer davantage les habitants sur les grands thèmes de la Grande Région. Ainsi, il contribuerait également à rendre visible les possibilités et chances de la Grande Région et faciliterait l'accès à celles-ci pour les citoyens et citoyennes.

2. Recommandation concernant la limitation de l'utilisation des pesticides en vue d'une meilleure protection de l'eau

Le Gouvernement du Land soutient les recommandations du Conseil Parlementaire Interrégional visant à limiter l'utilisation des pesticides en vue d'une amélioration de la qualité de l'eau. Il considère qu'elles appuient largement la mise en pratique des objectifs énoncés par la Directive-cadre sur l'eau de l'UE et il est d'avis que les mesures proposées sont appropriées.

Le Gouvernement du land salue notamment les activités du sous-groupe de travail « Agriculture » mis en place par la Grande Région qui, à l'occasion de sa réunion en avril 2015, a discuté sur la prévention des contaminations de l'eau par des résidus de produits phytosanitaires lors du lavage des épandeurs. Il soutient l'intensification des échanges sur ce sujet, crucial en vue de la qualité chimique et écologique des eaux de surface.

En outre, le Gouvernement du land salue la mise en place du groupe d'experts sur les pesticides au sein de la Commission Internationale pour la Protection de la Moselle et de la Sarre et il soutient activement les efforts visant à améliorer la qualité de l'eau des fleuves transfrontaliers dans les régions par le biais d'une collaboration intensive de ses experts en matière de la gestion des eaux et de l'agriculture.

Le Gouvernement du land signale que la quasi-totalité des mesures proposées pour réduire l'utilisation des pesticides et prévenir la contamination de l'eau se réfère exclusivement aux produits phytopharmaceutiques. Néanmoins, des études menées en Rhénanie-Palatinat ont révélé que l'utilisation non conforme des biocides, à savoir du deuxième groupe des pesticides, contribue, elle aussi, largement à la réduction de la qualité de l'eau. Le Gouvernement du land demande aux partenaires de la coopération de mettre en œuvre les mesures proposées également dans le domaine des biocides.

3. La formation en alternance et les systèmes de formation professionnelle dans la Grande Région

En Allemagne, c'est justement l'étroite interaction entre la théorie et la pratique qui fait le succès de la formation professionnelle. Le Gouvernement du land soutient donc l'intention du Conseil Parlementaire Interrégional visant à renforcer des modèles de formation à dominante pratique dans les sous-régions et à informer sur les pistes de la formation professionnelle.

Dans le cadre d'un rapprochement renforcé au sein de la Grande Région, la possibilité offerte aux jeunes de faire une formation en alternance dans une autre sous-région proposant un tel régime, leur permet de faire des expériences au niveau international. C'est ainsi que les jeunes pourront vivre directement les différentes dimensions de la coopération européenne. Cela a le grand avantage qu'il ne s'agit pas d'un échange strictement limité dans le temps comme dans le cas d'un échange scolaire, mais que la formation fait partie du quotidien des jeunes et des jeunes adultes. Les contacts sociaux étroits établis avec les formateurs, les collègues et les clients servent à développer une excellente compréhension des modalités de vie dans les régions de leurs partenaires européens. Dans le cadre de la formation, les apprentis amélioreront leur maîtrise de la langue étrangère, et les élèves pourront avoir un aperçu intensif du mode de vie et des cultures du pays voisin en question.

Les écoles professionnelles soutiendront désormais tout projet servant à intensifier la coopération transfrontalière. En tant que partenaire du système en alternance, l'école professionnelle continuera à relever toutes les impulsions en provenance des entreprises d'accueil et leurs chambres, et elle soutiendra tous les projets en la matière avec engagement et souplesse.

Le Gouvernement du land souhaite rappeler la Convention-cadre sur la formation professionnelle transfrontalière dans la Grande Région, élaborée sous la présidence rhéno-palatine du Sommet de la Grande Région avec les acteurs de la formation professionnelle dont le Conseil Parlementaire Interrégional est l'un des partenaires. Elle définit les objectifs communs de la politique transfrontalière en matière de la formation professionnelle et établit les pistes d'action pour leur réalisation. Le Gouvernement du land signale que dans le cadre desdites pistes d'action et simultanément à l'élaboration de la Convention-cadre, ainsi qu'à la suite de sa signature, les premières concrétisations ont d'ores et déjà vu le jour. C'est ainsi que la Rhénanie-Palatinat a créé des centres d'accueil et d'orientation pour les transfrontaliers potentiels et les spécialistes étrangers, les *Welcome Center* hébergés par les chambres de

commerce et d'industrie. Hormis cela, les acteurs responsables de la formation professionnelle en Rhénanie-Palatinat et Communauté Germanophone ont entamé un dialogue visant la transposition bilatérale de la Convention-cadre.

Le Gouvernement du land entend poursuivre l'objectif d'une meilleure information sur la formation professionnelle, entre autres par l'initiative « Les voies vers l'avant son nombreuses » de la Table ovale. Compte tenu de la nécessité d'informer davantage sur les pistes de la formation professionnelle, nécessité constatée par le Conseil Parlementaire Interrégional, il est également conseillé de consulter les supports de l'initiative « Les voies vers l'avant son nombreuses ». Le Gouvernement du land soutient les jeunes à l'école à l'heure de choisir une voie professionnelle ou la poursuite de leurs études. Tous les établissements du secondaire du land sont soumis à une obligation de conseil. C'est ainsi qu'ils doivent programmer une « journée d'orientation métier/études » pour informer les élèves et leurs parents sur les voies professionnelles et les études supérieures disponibles en respectant des critères de qualité uniformes au niveau du land.

En ce qui concerne l'intention du Conseil Parlementaire Interrégional visant à analyser des pistes de rapprochement des différents modèles de la formation professionnelle, le Gouvernement du land signale que l'un des avantages cruciaux du système allemand de la formation professionnelle en alternance est justement le fait qu'elle ne connaît qu'un seul régime national, ce qui facilite la transition d'une entreprise à une autre ou d'un land à un autre. Les possibilités d'adaptation au niveau régional aux régimes d'autres sous-régions restent donc limitées. Toute tentative en la matière doit ainsi être poursuivie avec modération. Pour les analyses des différences entre les modèles de la formation professionnelle dans les sous-régions, il est conseillé de recourir aux informations déjà disponibles auprès de l'Institut allemand de la formation professionnelle (BIBB) sous la houlette de l'Office central de la coopération internationale en matière de la formation professionnelle.

4. Le bilinguisme français-allemand dans la Grande Région

Le Gouvernement du land salue la recommandation du Conseil Parlementaire Inter-régional sur la promotion du bilinguisme dans la Grande Région. Mais il exprime également sa préoccupation concernant les impacts négatifs susceptibles de se produire sur l'apprentissage de la langue allemande en France à la suite de la réforme du collège. Ceci serait regrettable, car ces dernières années, notamment l'AbiBac ou encore l'obtention du Diplôme de langue allemande de la Conférence permanente des ministres de l'éducation des länder ont connu une très belle évolution au sein du système scolaire français. La Ministre-Présidente Madame Dreyer a d'ores et déjà contacté la ministre française de tutelle en la matière.

Le Ministère de l'éducation de Rhénanie-Palatinat soutient depuis des années les partenariats entre établissements et les rencontres entre élèves à l'échelle de la Grande Région. Cette coopération internationale permet aux élèves de faire de multiples expériences qui pourront les aider à mieux s'orienter dans un monde caractérisé par l'internationalisation et la globalisation et à saisir les chances de celui-ci. Les partenariats actifs entre établissements scolaires et les rencontres entre élèves contribuent à améliorer les compétences linguistiques ainsi que les compétences interculturelles et sociales. Les établissements scolaires en Rhénanie-Palatinat sont libres de choisir leurs partenaires.

Avec quelques 450 jumelages, les établissements français occupent la première place pour ce qui est des partenariats avec des écoles étrangères en Rhénanie-Palatinat. Il existe par exemple des partenariats dans le cadre des échanges scolaires avec des établissements à Metz et Bitche. Le Gouvernement du land salue la conclusion de tout nouveau partenariat entre établissements français et rhéno-palatins. Tout courrier adressé par l'Ambassade française au land et demandant son accord avec la conclusion d'un nouveau partenariat entre écoles sera donc accueilli favorablement.

L'Académie du land assure une répartition juste des heures et des enseignants disponibles pour garantir une couverture équitable en enseignements et matières dans tous les établissements, en tenant compte de la demande et des offres disponibles. Il va sans dire que les profils dont se sont dotés les établissements, en particulier en matière de langues, sont pris en considération. C'est surtout dans les régions frontalières où les écoles primaires, les *Realschulen plus* et surtout les lycées se sont dotés de filières bilingues proposant le français en tant que langue partenaire.

9 des 14 lycées proposant des filières bilingues allemand-français se trouvent dans une région frontalière. A présent, 7 lycées (dont 4 situés en région frontalière) avec leurs écoles partenaires en France proposent en outre une filière AbiBac qui permet de passer son baccalauréat français en même temps que l'Abitur allemand.

Dans les écoles primaires de la Grande Région, notamment dans les zones frontalières avec la France et le Luxembourg, l'enseignement du français a d'ores et déjà été renforcé. Son élargissement, par contre, se heurte très souvent au manque d'intérêt de la part des parents ne vivant pas dans une région frontalière.

L'enseignement est basé sur le Plan directeur partiel Langues étrangères à l'école élémentaire qui prend appui sur le Cadre européen commun de référence pour les langues. Le concept de l'enseignement des matières intégré à une langue étrangère à l'école élémentaire en Rhénanie-Palatinat laisse à l'établissement le choix des langues proposées. Il dépend de la dotation en personnel qualifié pour l'enseignement de l'anglais ou du français si l'école propose l'une ou l'autre des dites langues. L'enseignement d'une matière intégré à une langue étrangère est synonyme d'une approche d'apprentissage global qui permet de s'approprier un domaine en entier.

Le nombre d'élèves des écoles professionnelles qui apprennent le français reste toujours stable. Les écoles professionnelles situées dans les régions frontalières sont intéressées par un approfondissement des contacts avec la France. Il existe par exemple un concours international et local destiné aux jeunes de l'école professionnelle de restauration-hôtellerie et des établissements de Metz et d'Emerainville en Île-de-France.